



La démocratie décidément dérange les parvenus !

Afin de clore le budget des œuvres sociales, le comité d'établissement de la Fnac Part dieu, a voté la décision d'offrir une carte cadeau au salarié d'un montant de 130 euros en fin d'année. Postérieurement, une demande a été faite par mail, par deux salariées (sûrement timides) de la participation du CE, aux frais d'une soirée Karaoké. Cette demande modifiant de fait le montant annoncé de la carte cadeau et revenant sur le vote acté en CE ne pouvait que faire l'objet d'une **consultation démocratique des salariés !**

Malgré ce que prétend le syndicat CFTC, dans un tract, ce sont les élus majoritaires en CE, qui ont pris cette décision et non la secrétaire CGT seule. Ce que la CFTC qualifie de polémique n'en est pas, il ne s'agit que du respect des décisions prises et votées en instance.

A quel titre l'intervention de la CFTC ? Parce que le DJ qui propose d'animer la soirée Karaoké n'est autre que le délégué syndical CFTC, parce que la personne qui a fait un long monologue diffamatoire sur la secrétaire du CE CGT, soutenue en cela par le directeur, n'est autre que la représentante syndicale CFTC et parce que l'une des salariées qui envoie un mail au CE pour demander la participation financière était présente sur la liste CFTC aux dernières élections. Vos lumières s'allument ? **Une soirée de propagande CFTC, mais financée par le CE**

Le Directeur intervient dans un brief magasin, en demandant aux salariés DE NE PAS REpondre A LA NOTE DES ELUS sur le choix à faire entre une dépense à provisionner pour la soirée ou le maintien du montant de la carte cadeau. Il prend le parti de ses amis ! Mieux encore, il pense pour vous !

CECI EST UN DELIT D'ENTRAVE au fonctionnement régulier du CE et de ses attributions, présent encore dans le code du Travail Article L 2328-1 !

Pire, lors de la réunion de CE suivante, alors que le point n'est pas à l'ordre du jour et que la secrétaire est absente, le directeur, président de l'instance déclare :

« j'ai demandé de ne pas répondre, je payerai, je ne sais pas encore si c'est l'entreprise ou moi, mais je payerai ! Le financement n'est plus le problème du CE mais c'est le mien ! »

Mégalomanie ? Peut être ...Pas de neutralité dans la prise de position en tout cas.

LÂCHETÉ sûrement A aucun moment, ce directeur n'a communiqué avec la secrétaire du CE qui en est la représentante morale, il préfère alimenter une polémique syndicale de bonne augure à l'approche des élections.

Il inonde les salariés de son discours démagogique, je ne suis plus que P2 mais je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour que le Karaoké se fasse !

Domage, qu'il ne mette pas la même implication à trouver un financement pour recruter du personnel, les salariés sont épuisés, les effectifs fondent à vue d'œil mais là il ne nous propose pas de payer! Nous n'avons pas les mêmes priorités.

Jusqu'où ira ce directeur, à l'aspect paternaliste, d'une hypocrisie à peine visible pour les crédules qui nous confie sa déconvenue d'avoir été rétrogradé par la Direction et qui pourtant soudain, fait preuve d'une **AUTONOMIE de décision financière** qui pourrait nous interpellé ? Qui nous ment ? Ces directeurs, qui se voulaient exemplaires, il y a quelques années ... ont perdu aujourd'hui jusqu'à leur **DIGNITÉ !**

Rétrogradés après plus de 20 ans d'investissement, pour que la Fnac avance un « opportun défaut d'autonomie », permettant la mise en place des CSR régionaux obligés de servir la propagande des syndicats d'accompagnement, de se syndiquer eux même parce que la direction leur demande pour augmenter la représentativité des pleutres, ils ne sont plus que des marionnettes, soumis sans limite, parce qu'ils ont la trouille de simplement résister.

« Personne n'est plus détesté que celui qui dit la vérité ». La CGT assume et le dit en face ! Les élus CGT ne sont pas à vendre, ni à acheter, nous défendons les salariés ce qui nous vaut des repréailles et pas d'évolution de carrière. Mais nous restons droits dans nos bottes !